



Pour diffusion immédiate
COMMUNIQUÉ

Projet de loi n° 3

Une autre attaque à la démocratie et au droit d'association

Montréal, le 30 octobre 2025 – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) dénonce avec vigueur le projet de loi n° 3 du ministre du Travail, Jean Boulet. Ce projet de loi constitue de l'ingérence, une atteinte grave à l'autonomie des organisations syndicales et il bâillonne un pan important des voix qui défendent le bien commun. Ultimement, le gouvernement Legault cherche à affaiblir les contre-pouvoirs sociaux, à briser la solidarité entre les travailleuses et les travailleurs et à réduire au silence celles et ceux qui défendent la justice sociale. Pendant ce temps, il ne s'occupe pas des priorités du Québec, soit la santé, le logement et l'éducation.

« Le ministre Boulet utilise des cas isolés et les généralise pour en faire un projet de loi mur à mur, et ce, pour des raisons idéologiques. Le ministre souhaite effectuer un changement structurel qui revoit entièrement le rapport de force au bénéfice du patronat. Pendant ce temps, le filet social s'érode de plus en plus et nos services publics peinent à remplir leur mission, notamment en éducation. Rappelons-nous qu'il manque encore près de 1000 enseignantes et enseignants au Québec et les coupes budgétaires de 540 millions \$ en éducation, touchant tous les types de services aux élèves, n'ont pas encore été annulées. Mais où sont les priorités de ce gouvernement? » se questionne la présidente de la FAE, Mélanie Hubert.

Vers un gouvernement autoritaire?

La FAE met en garde la population contre un gouvernement de plus en plus autoritaire : il ne menace pas seulement les syndicats, mais toutes les travailleuses et tous les travailleurs du Québec.

« Ce projet de loi n'a rien d'une modernisation de la gouvernance syndicale. Il s'agit d'une tentative déguisée de réduire la voix des syndicats et, ultimement, d'affaiblir les contre-pouvoirs essentiels à une saine démocratie. « Le gouvernement Legault veut réduire notre capacité à dénoncer les injustices, mais aussi nuire à notre collaboration avec des organismes qui aident les personnes les plus vulnérables et démunies de notre société, ainsi que ceux qui critiquent les politiques publiques. Il applique une logique injuste de « deux poids, deux mesures », puisqu'il n'exige pas le même degré de transparence aux employeurs québécois, y compris l'État du Québec. Bref, le gouvernement Legault attaque de front les droits fondamentaux au Québec et ce projet de loi confirme encore plus son virage autoritaire », déclare Madame Hubert.

Les organisations syndicales sont-elles perfectibles? Tout à fait. Depuis avril, un exercice d'échange et de réflexion est d'ailleurs en cours entre 9 importantes organisations syndicales, dont la FAE, avec les États généraux du syndicalisme, une démarche sans précédent au Québec. Toutes sont ouvertes au dialogue pour moderniser les pratiques. C'est toutefois uniquement avec la collaboration de chacune d'entre elles qu'il sera possible de favoriser davantage la participation démocratique des travailleuses et travailleurs. Pas en restreignant leurs droits et leur capacité d'agir, comme le fait le gouvernement caquiste de François Legault avec ce projet de loi.

À propos de la FAE

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent 65 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire de l'École Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que 3 500 membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE). Elle est présente dans les régions de Montréal, de la Capitale-Nationale, de Laval, de l'Outaouais, des Laurentides, de l'Estrie et de la Montérégie, où se situent les quatre plus grands pôles urbains du Québec.

- 30 -

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Marie-Josée Nantel à mj.nantel@lafae.qc.ca ou au 514 709-7763